Image not found or type unknown

Bouche Prise d'air mur mitoyen

Par **FabienAll**, le **21/10/2019** à **12:32**

Bonjour à tous,

Je viens de faire l'acquisition d'une maison mitoyenne. J'ai pour projet de faire une surélévation de toute la surface. En revanche le mur mitoyen avec l'un de mes voisins, il y a au dessus de ma maison une bouche de prise d'air qui dépasse d'environ 20 cm. Mon projet de surélévation implique donc la suppression de cette bouche qui se trouve au dessus de ma maison. Pourriez-vous me dire comment procéder avec mon voisin?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **21/10/2019** à **12:52**

Bonjour
Il apparaît nécessaire avant tout de privilégier les bonnes relations.
S'assurer de la réelle mitoyenneté. Si ce mur est réellement mitoyen, ceci est spécifié dans vos actes.
Juridiquement, vous devez proposer une solution, votre architecte sera mieux placé que nous mêmes pour vous y aider.
Dans tous les cas, il faut voir avec la mairie pour les règlementations en vigueur dans la commune.

Par **janus2fr**, le **21/10/2019** à **13:24**

[quote]
S'assurer de la réelle mitoyenneté. Si ce mur est réellement mitoyen, ceci est spécifié dans vos actes.

[/quote]
Bonjour,

Je pense que, comme souvent, le terme "mitoyen" est ici employé à mauvais escient.

Le problème n'est d'ailleurs pas là, car même si ce mur est privatif et construit en limite de propriété, la "prise d'air" dépasse de 20 cm sur le terrain de FabienAll, ce qui est constitutif

d'un empietement par surplombs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés